VILLE DE MONTARGIS
Construit son avenir

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° V 24/040

OBJET : *Circulation – Nouvel An Chinois 2024 – Rues de la Ville*

Le Maire de la Ville de Montargis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;
VU le Code de la Route et le Code de la Voirie Routière ;
VU la demande de Mme WANG Peiwen, Amitié Chine Montargis ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de permettre l'organisation d'une parade dans les rues de la ville afin de célébrer le Nouvel An Chinois 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera modifiée comme suit, suivant l'avancée du cortège :

SAMEDI 10 FEVRIER 2024
De 14h30 à 16h00

Rassemblement sur le parvis de la salle des fêtes – défilé via le pont de Vaublanc – place Mirabeau – rue Dorée – rond-point Victor-Hugo – rue Dorée – 15 rue Raymond Tellier – rue Dorée – place Mirabeau – retour sur le parvis de salle des fêtes vers 15h30.

Tout véhicule en stationnement gênant sera mis en fourrière

ARTICLE 2 : La Police Municipale assurera la régulation de la circulation en fonction de l'avancée du cortège.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire de Police de la circonscription de Montargis,
- M. le Responsable du SDIS,
- Mme la Directrice Générale des services de la ville,
- M. le Directeur des services techniques de la ville,
- M. le Chef de la Police Municipale,
- Mme et M. les Responsables exploitation des bus,
- Mme WANG, Présidente de l'association Amitié Chine Montargis,

Fait à Montargis, le 30/01/2024

Le Maire,
Benoît DIGEON.

Mairie de Montargis LOIRET

Publié le :
Notifié le :
Certifié exécutoire le
Sous l'identification : 045-214502080-

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet https://www.telerecours.fr